

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DEVE 44** Demande de permis de construire pour l'implantation de bungalows destinés à reloger les jardiniers pendant les travaux de restructuration des locaux sociaux, jardin du Trocadéro (16e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin par lequel M le Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer une demande de permis de construire pour l'implantation de bungalows destinés à reloger les jardiniers pendant les travaux de restructuration des locaux sociaux, jardin du Trocadéro (16e).

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à déposer une demande de permis de construire, jardin du Trocadéro, 11 place du Trocadéro (16e), pour l'installation à titre précaire de bungalows destinés au relogement des jardiniers pendant les travaux de restructuration de leurs locaux sociaux

Article 2 : La dépense correspondante à l'opération sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 23, nature 2313, rubrique 823, compte de provision 23 000-99-070 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2011 et ultérieures si nécessaire, sous réserve de la décision de financement.